

CHAPITRE 3 :
ELABORATION DES POLITIQUES DE
SANTE PUBLIQUE

Récapitulatif ...

- 1. Problème de santé publique?
- 2. Politique de santé publique?
- 3. Plan de santé publique (national et/ou régional)?
- 4. Un ou plusieurs Programme(s) de santé publique
- 5. Un ou plusieurs actions de santé publique

OBJECTIFS

- Justifier une priorité de santé publique
- Présenter un plan de santé publique
- Expliquer la déclinaison des plans nationaux en plans régionaux et locaux
- Présenter la mise en place et contrôle des actions de santé publique

PLAN

- I/ Problème de santé publique et priorité de santé publique
- II/ Politiques de santé publique
- III/ Plans et programmes de santé publique
- IV/ Evaluation des plans de santé publique

I/ PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE ET PRIORITE DE SANTE PUBLIQUE

- Lire page 43 § 2.1
- Synthèse
- Lire page 43 § 2.2
- Synthèse
- Recopier « Emergence des priorités » jusqu'à « dispositifs de santé publique »

II/ POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE

- Lire page 42 § 1
- Synthèse
- **Une politique de santé publique** est l'ensemble des choix stratégiques des pouvoirs publics pour choisir les champs d'intervention, les objectifs généraux à atteindre et les moyens qui seront engagés.
- Elle correspond au terme anglais « Politics ». Il s'agit donc de maintenir ou d'améliorer l'état de santé d'une population.
- Rappel : Loi du 9 août 2004
 - 100 objectifs de santé publique (revoir exercice sur les différents domaines)
 - 56 sur les résultats (mortalité et morbidité)
 - 24 sur les déterminants
 - 20 sur les interventions (prévention et soins)

III/ PLAN ET PROGRAMME DE SANTE PUBLIQUE

- Lire les définitions page 43 § 3
- Synthèse
- A) Un plan de santé publique
- C'est un ensemble de dispositions arrêtées en vue de l'exécution d'un projet et comporte une série de programmes d'actions.
- Il opère des choix stratégiques en retenant certains types d'intervention plutôt que d'autres et fixe les priorités de son action en les hiérarchisant.
- Il correspond au terme anglais « Policy ».

1) Les plans nationaux

- Lire page 43 § 3.1 et page 44
- Les plans nationaux sont élaborés par le ministre de la santé. Ils permettent de donner suite aux principaux objectifs de santé publique contenus dans le rapport annexé à la loi de politique de santé publique (loi du 09 août 2004).
- *Cette loi généralise et précise la prévention par la planification en établissant des objectifs visés. Certains sont quantifiables, car des données sont épidémiologiques et des études fiables ont déjà été réalisées sur le sujet du plan. Ils sont donc chiffrés.*

Exemples de plans nationaux

- Il existe 5 plans stratégiques nationaux de santé publique :
- <http://chronisante.inist.fr/?Plans-et-programmes-pluriannuels>
- Plan de lutte contre le cancer,
- Plan pour limiter l'impact sur la santé de la violence, des comportements à risque et des conduites addictives,
- Plan de prévention des risques pour la santé lié à l'environnement (celui du travail aussi),
- Plan d'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques
- Plan d'amélioration de la prise en charge des maladies rares
- http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Livre_des_plans_sante_publicue_2011_BD.pdf

2) Les plans régionaux

- Lire page 44 § 3.2
- Définis par le préfet de région et mis en œuvre par l'INPES sous couvert du Ministère de la santé.
- Peuvent poursuivre d'autres priorités que celles décrites par les plans nationaux de santé publique.
- Les acteurs sont nombreux et variés (Ministère de la santé, INPES, les services régionaux et locaux de l'Etat).

- Le préfet représentant de l'Etat au niveau régional, est responsable de la politique régionale de santé.
- C'est donc lui qui décline les plans nationaux en plans régionaux de santé publique en tenant compte des spécificités locales, avec l'aide la conférence régionale de santé et du groupement régional de santé publique.
- La CRS est une instance participative et opérationnelle qui contribue à déterminer des objectifs régionaux de santé publique. Elle est consultée lors de la mise en place du Plan Régionale de Santé Publique (PRSP) par le préfet de région.
- Le GRSP a pour mission dans chaque région, de mettre en œuvre les programmes de santé contenus dans le plan régional de santé publique. Il peut être chargé d'assurer ou de contribuer à la mise en œuvre des actions particulières de la région selon des modalités fixées par convention.

3) Les plans locaux de santé publique

- Lire page 44 § 3.3
- Site internet : http://www.villes-sante.com/?page_id=10
- Objectifs du réseau français santé ville (RFSV):
- Favoriser un environnement propice à la santé
- Agir sur les déterminants de la santé
- Réduire les inégalités
- Prévenir les risques en amont
- Collaborer dans l'intérêt des plus vulnérables

- **B) Un programme de santé publique**
- C'est un ensemble cohérent d'actions pour atteindre des objectifs précis (ex : programme tuberculose).
- **Une action de santé publique** est la composante opérationnelle d'un programme ; elle s'inscrit dans les objectifs du programme en définissant un mode d'intervention particulier.

Exemples d'actions en santé publique

- Pour atteindre les objectifs fixés du plan national et/ou régional, différentes actions sont mises en place. Elles se déclinent selon 2 critères principaux :
- Par objectifs (ils déterminent ce vers quoi il faut tendre)
- Par public « cible » (les actions sont ciblées en fonction d'un public particulier).
- *Ex : Dans le cadre du plan environnement au sein du travail, l'objectif peut être de garantir l'intégrité à la fois physique et mentale du salarié. L'action peut être portée sur l'intervention des acteurs de prévention des risques professionnels (la médecine du travail).*
- Il existe plusieurs types d'actions : de sensibilisation et d'information; de prévention selon **3 niveaux***; d'éducation à la santé; de formation professionnelle; de bilan de santé.

IV/ EVALUATION DES PLANS DE SANTÉ PUBLIQUE

- Le contrôle des programmes est effectué annuellement par le Haut Conseil de la Santé Publique et éventuellement par l'office parlementaire d'évaluation des politiques de santé. Il peut à tout moment effectuer un contrôle partiel ou global de la mise en œuvre des plans nationaux.
- L'évaluation porte sur la pertinence des actions définies et leur adéquation avec les ressources mises en œuvre et sur la conduite des actions au regard des objectifs à atteindre.

SYNTHESE

- Priorités de santé publique repérées par l'Etat tous les 5 ans en collaboration différents organismes : Haut Conseil de santé publique, Conférence nationale de santé, INSEE, ...
- Pourquoi ? Nécessité d'établir une programmation qui a pour objectif de fixer les grandes orientations en matière de santé publique et en matière de prévention.
- Et une fois les objectifs déterminés, l'Etat met en place des plans nationaux.

TERMES A RETENIR

- Problème de santé publique
- Politiques de santé publique
- Loi du 9 août 2004
- Plans de santé publique (national, régional et local)
- Actions de santé publique
- Evaluation d'un plan de santé publique